



---

**C P I C**

# **RAPPORT ADMINISTRATIF 2015**

**C**aisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928

e-mail: [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch) • internet: [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch)



# FONDATION PRIVÉE CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation  
Exercice 2015

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ .....</b>	<b>5</b>
	1 Bilan de l'année écoulée .....	5
	2 Nouveautés .....	7
	3 Projets .....	7
<b>III.</b>	<b>RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE .....</b>	<b>8</b>
<b>IV.</b>	<b>COMPTES .....</b>	<b>11</b>
	IVa Bilan .....	11
	IVb Compte d'exploitation .....	12
	IVc Annexe.....	14
	IVd Fiche technique de l'immeuble .....	40
<b>V.</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION.....</b>	<b>42</b>
<b>VI.</b>	<b>INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>44</b>



# I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

*Mesdames, Messieurs, Chères Collègues, Chers Collègues,*

*L'année 2015, comme les précédentes, est marquée par l'arrivée à maturité de la Caisse au plan démographique. Nombreux sont les bénéficiaires qui ont bénéficié d'une retraite méritée et sereine grâce à leur avoir CPIC.*

*C'est la raison pour laquelle le Conseil de Fondation continue de mettre l'accent sur le renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes pour les encourager à rejoindre la CPIC.*

*C'est ainsi que le Conseil de Fondation a poursuivi la distribution de la brochure de présentation de la Caisse dont le concept graphique a été mis en oeuvre sur le site Internet. Il a également renforcé le contact avec les écoles d'interprétation et démarré une discussion sur l'introduction de nouveaux moyens de communication pour faire encore mieux connaître la CPIC.*

*Le Conseil de Fondation a aussi demandé au secrétariat d'écrire à tous les bénéficiaires ayant conclu une clause bénéficiaire avant le mois de mai 1991, afin de vérifier l'actualité de celle-ci. Les deux-tiers des bénéficiaires concernés ont répondu à l'appel. Un rappel sera envoyé en 2016 aux bénéficiaires n'ayant pas encore répondu.*

*Les segments «A», «B» et «C» se sont comportés en ligne avec les marchés. Le segment croissance en euros ainsi que le segment conservateur en euros ont progressé; le segment croissance en francs suisses a, quant à lui, connu un léger tassement.*

*Ces résultats, ainsi que ceux des autres années valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais des plus modestes. Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée. Même si parfois il y a eu des années difficiles pour les rendements, comme l'année 2008, les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch) sous «Gestion financière», «Performance des parts»).*

*Le Conseil de Fondation remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse et efficace collaboration.*

*Genève, le 21 mars 2016*

*Jacques-André SCHNEIDER  
Président du Conseil de Fondation*



## II RAPPORT D'ACTIVITÉ

### 1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Caisse comptait 2'663 membres dont 9 titulaires de rente partielle. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 50 adhésions et 109 sorties, à savoir 8 décès, 3 exclusions prononcées par l'AG de 2015, 8 transferts de droits à pension, 68 sorties pour raison d'âge (dont 22 à 70 ans), 9 démissions avant âge terme, 13 rentes de retraite (dont 6 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2015, elle comptait 2'604 membres.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2015, le total du bilan atteint EUR 268'401'109.45.

Quant aux dépenses :

1. les dépenses réalisées au titre des **frais généraux** se sont élevées à EUR 781'371.75, soit **0.29%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2015.
2. Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 197'682.79, soit **0.07%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2015.
3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 376'081.95, soit **0.14%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2015.
4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif\* était de EUR 326'860.08, soit **0.13%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2015.

Le montant total des **frais de la gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) est de EUR 900'624.82, soit 0.34 % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2015.

Le montant **total des dépenses directes** a été de EUR 1'681'996.57 (postes 1, 2, 3 et 4 ci-dessus), soit **0.63%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2015. Toutefois, ce pourcentage ne peut être directement comparé avec celui de l'année 2014, soit **0.47%**.

\* Jusqu'au 31 décembre 2012, les véhicules de placement collectif détenus par la CPIC ont été comptabilisés à leur valeur nette, c'est-à-dire après prélèvement des frais TER.

## Explication

La négociation de la commission de gestion sur certains véhicules de placement collectif\* (voir point 4 ci-dessus) a donné lieu à une hausse de la quote-part des frais de gestion directs; toutefois, cette hausse a été partiellement compensée par la suppression des frais de gestion indirects sur ces mêmes véhicules de placement collectif\* ce qui n'apparaît pas dans le taux de 0,63 % reflétant uniquement les dépenses directes. Au final, cette commission négociée à un taux préférentiel a permis de réaliser une économie sur les frais de gestion totaux ( directs et indirects) de 0,05 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, une directive fédérale suisse relative à la comptabilisation des frais de gestion de fortune indirects est entrée en vigueur. Celle-ci oblige, dans un souci de transparence, les caisses de prévoyance suisses à identifier et inscrire dans les comptes annuels les frais de gestion de la fortune prélevés par les véhicules de placement collectif\* auxquels elles font appel sous la rubrique «total expense ratio» (ci-après frais TER). A cet égard, il convient de noter que cette inscription comptable ne modifie en rien les valeurs de part des trois segments de la CPIC.

Ainsi, le montant total des frais indirects liés à la gestion de la fortune (frais TER) a été d'EUR 885'695.00 soit 0,33 % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2015.

Par conséquent, le montant total des frais directs et indirects liés à la gestion de la fortune (postes 2, 3 et 4 cités, plus frais TER) représente 0,66 % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2015 (ce taux aurait été de 0,71 % sans la commission de gestion négociée).

Quant aux dépenses totales de la CPIC (postes 1, 2, 3 et 4 cités, plus frais TER), elles représentent 0,96 % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2015.

## Remarque

Le taux de 0,96 % est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais - bien plus élevés- habituellement pratiqués.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

\* Jusqu'au 31 décembre 2012, les véhicules de placement collectif détenus par la CPIC ont été comptabilisés à leur valeur nette, c'est-à-dire après prélèvement des frais TER.

## Fait marquant de l'année 2015

Un fait marquant de l'année 2015 est l'importante variation du taux de change CHF/EUR dont l'impact s'est répercuté essentiellement sur la variation exprimée en euros de la valeur de l'immeuble détenu en direct par la CPIC (investi dans le Segment A) ainsi que sur l'évolution des frais d'administration exprimés en euros. Rappelons toutefois, que dans les faits, ces deux postes sont exclusivement en francs suisses.

L'impact sur les frais d'administration et de gestion de fortune de la Caisse des taux d'intérêt négatifs introduits par la BNS en janvier 2015 sur la détention de liquidités a été marginal en raison des mesures immédiates prises par la Conseil de Fondation.

Quant à la valeur de la part «A», elle est passée de EUR 196.82 à EUR 204.97, augmentant ainsi de 3.94%. La valeur de la part «B», est, elle, passée de EUR 154.70 à EUR 155.73, augmentant ainsi de 0.67%. La valeur de la part «C» est passée de CHF 112.59 à CHF 110.47, enregistrant un tassement de 1.88%.

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

## 2 Nouveautés:

- Refonte du site Internet

## 3 Projets:

Suite de la réflexion sur

- le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC: notamment constitution d'un réseau de bénéficiaires et examen des statistiques des entrées/sorties afin de mieux cibler les démarches.
- l'introduction de nouveaux moyens de communication pour faire connaître la CPIC: entre autre, envoi régulier d'une «brève» par messagerie électronique.

### III RAPPORT DE GESTION DE FORTUNE 2015

#### Synthèse des performances 2015 des segments A, B et C de la CPIC

Sur l'année 2015, la valeur du Segment A (segment croissance en euros) est passée de EUR 196.82 à EUR 204.57, soit une variation annuelle de 3.94%. La valeur du Segment B (segment conservateur en euros) est passée de EUR 154.70 à EUR 155.73, soit une performance annuelle de 0.67%. La valeur du Segment C (segment croissance en francs suisses) est passée de CHF 112.59 à CHF 110.47, soit une variation en CHF de -1.88%.

#### Une année 2015 en dents de scie

Après l'été tourmenté que nous avons connu, il était légitime d'anticiper un dernier trimestre tranquille et favorable aux actifs risqués - comme c'est généralement le cas pendant les trois derniers mois de l'année - . Tout se profilait comme attendu avec un mois d'octobre déchainé et un mois de novembre, certes plus calme, mais qui refusait de lâcher quoi que ce soit... Et puis décembre - l'un des mois statistiquement les mieux orientés - a rompu cette belle dynamique. Décembre 2015 est, après 2002, l'un des pires mois depuis plus de 20 ans et le rallye de fin d'année tant espéré s'est tristement évanoui, nous laissant sur une impression d'inachevé et de déception à l'image de l'année 2015 toute entière. Beaucoup de bruit pour rien : le S&P a fini 2015 comme il l'avait commencé, tout près des 2'050 points, collé toute l'année entre 2'000 et 2'130 points si l'on fait abstraction d'une sortie de route sans lendemain pendant l'été.

Il aura fallu que Mario Draghi déçoive les marchés lors de sa conférence de presse du 3 décembre pour que l'incertitude et une forme de désarroi s'emparent des marchés actions. Par ailleurs, la liquidation de certains véhicules de placement spécialisés dans le crédit «high yield» a renforcé la crainte d'une crise de liquidité. Enfin, la reprise de la baisse du Yuan aura complété le pessimisme ambiant. Paradoxalement, c'est la décision de la Fed de remonter les taux le 16 décembre assortie d'un discours encourageant sur l'économie et l'inflation qui a offert une stabilisation aux marchés.

Au final, les actions des pays développés s'en sortent convenablement sur l'année (+10.4% pour le MSCI World, +10.6% sur le S&P, +3.85% pour l'indice DJ Eurostoxx 50 et +21% pour le Nikkei). En revanche, les actions des pays émergents ont poursuivi leur sous-performance relative avec une performance de 5.2% en euro sur l'année pour l'indice MSCI Emerging Markets. Les obligations ont connu une année médiocre, notamment pour le 10 ans US (de 2.17% à 2.27%). Les obligations gouvernementales de la zone euro ont quant à elles enregistré une performance positive en 2015, à +1.65%.

Par ailleurs, les matières premières déjà mal orientées en 2014 ont poursuivi leur mouvement baissier, en particulier le pétrole en repli de près de 30% sur l'année.

Après une année 2015 heurtée par la chute continue du pétrole et par une dégradation insistante de certains pays émergents producteurs de matières premières (Brésil, Russie, Venezuela...), chahutée par la crise grecque puis par les inquiétudes sur la croissance chinoise, ballottée par les divergences des politiques monétaires et dans un contexte de tensions internationales toujours vives (Ukraine, crise des migrants, attentats terroristes, Syrie et tensions multiples entre les acteurs clés dont la Russie, la Turquie, l'Iran et l'Arabie Saoudite), les problèmes demeurent, et il convient dès lors de s'interroger sur les perspectives, les risques et les opportunités pour l'année 2016.

### **Les marchés émergents : entre risque et opportunité**

Les marchés émergents ont beaucoup souffert en 2015 et ont à nouveau déçu en terme de croissance. Il semble que certains pays producteurs se trouvent en situation précaire et potentiellement dangereuse, notamment si les prix des matières premières persistent dans leur tendance baissière. Le Brésil qui accueillera les JO cette année est au bord de l'explosion sociale après la mise à nu d'un système politique corrompu et incapable. Dans une certaine mesure, le risque émergent pourrait devenir systémique, menaçant ainsi tout l'équilibre de la croissance mondiale. Et pourtant, dans le même temps, il convient de noter que les actions émergentes sont peu chères et qu'elles offrent ainsi un réel potentiel d'appréciation. Nous surveillerons avec beaucoup d'intérêt toute reprise de performance relative face aux actions des pays développés.

### **L'inflation est-elle de retour ?**

L'inflation américaine pourrait commencer à se tendre en 2016 du fait de tensions salariales et d'un effet de base favorable. En effet, l'inflation sous-jacente est déjà à 2% malgré la faiblesse du pétrole et la force du dollar. Il est donc raisonnable de penser que ces tensions déflationnistes pèseront moins en 2016. Les anticipations d'inflation devraient à leur tour s'inscrire en hausse. En conséquence, la Fed pourrait être contrainte de relever ses taux de manière plus importante qu'anticipé avec un impact négatif sur les taux longs. En revanche, rien de tel ne devrait affecter l'Europe qui devrait demeurer dans un environnement légèrement déflationniste sans remise en cause de la politique monétaire de la BCE.

## **Une croissance stable mais terne pour les pays développés**

L'année 2015 a montré que les pays développés maintenaient un rythme de croissance stable et bien ancré. La confiance des ménages a largement compensé les déficiences du secteur manufacturier. 2016 a de bonnes chances de s'inscrire dans la même veine avec un peu plus d'incertitudes cependant.

En Europe, la croissance du crédit et la consommation auront peut-être du mal à compenser l'effet de la baisse du pétrole et de l'Euro qui avait eu un impact très positif en termes de croissance en 2015. C'est pourquoi le rôle de la BCE sera crucial pour accompagner la croissance européenne une fois passés les facteurs conjoncturels. Aux Etats-Unis la hausse progressive des taux courts devrait freiner toute accélération de croissance qui, par ailleurs, semble déjà s'être affaiblie au quatrième trimestre.

## **Perspectives pour 2016**

Les indicateurs de cycle économique demeuraient globalement bien orientés fin 2015, mais indiquent une stabilisation sans grand attrait en terme de performance boursière. Sur ces bases, on peut s'attendre en 2016 à une progression des actions sans momentum marqué mais avec beaucoup de volatilité. A l'instar de 2015, la volatilité macroéconomique a été particulièrement modeste mais les chocs, a priori mineurs, pour la croissance ainsi que les anticipations des politiques monétaires ont eu des impacts significatifs, voire excessifs sur les marchés. La même histoire pourrait se reproduire en 2016. Il conviendra ainsi d'être à l'affût des corrections exagérées et d'éviter tout excès d'optimisme dans les phases d'euphorie. La gestion devra être principalement tactique et opportuniste pour les marchés actions.

Du côté des obligations, on reste tenté d'envisager une normalisation impliquant une hausse des taux vers des niveaux toujours bas mais moins extrêmes. Toutefois, les politiques monétaires restant très accommodantes dans la zone Euro – tout comme au Japon ou encore en Suisse – et très réactive aux Etats-Unis, il est difficile d'envisager des mouvements marqués compte tenue de la volonté générale de contrôle. Une conséquence des politiques monétaires reste cependant une hausse de la volatilité sur les devises, qu'il faudra également suivre de près étant donné leur possible impact sur l'activité économique locale par le biais de regain (ou perte) de compétitivité. En somme, un climat général qui reste tendu, où l'on devine des opportunités à court-terme mais sans réelle visibilité à plus long-terme, à l'instar de l'année écoulée.

## IV. COMPTES

### IVa Bilan

	<i>Annexe</i>	31.12.2015 EUR	31.12.2014 EUR
<b>ACTIF</b>			
Placements		267,730,178.88	265,081,243.47
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	16,466,595.15	21,952,455.58
Créances	7.2	5,463.19	816.04
Obligations		98,475,672.93	91,398,866.64
Actions		82,626,390.32	72,896,017.89
Parts de fonds de placement		61,824,717.75	71,458,170.71
Immeuble		8,672,301.06	7,842,908.93
Produits dérivés	6.5	-340,961.52	-467,992.32
Compte de régularisation actif	7.3	670,930.57	767,028.36
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
<b>Total de l'actif</b>		<b>268,401,109.45</b>	<b>265,848,271.83</b>

	<i>Annexe</i>	31.12.2015 EUR	31.12.2014 EUR
<b>PASSIF</b>			
Dettes	7.4	258,377.60	120,607.99
Compte de régularisation passif	7.5	132,003.41	115,231.82
Provisions non techniques		130,433.28	127,241.57
Provisions générales	7.6	130,433.28	127,241.57
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		266,850,865.10	264,511,850.72
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	266,850,865.10	264,511,850.72
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	1,029,430.06	973,339.73
<b>Total du passif</b>		<b>268,401,109.45</b>	<b>265,848,271.83</b>

## IVb Compte d'exploitation

	<i>Annexe</i>	<i>2015 EUR</i>	<i>2014 EUR</i>
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>10,877,822.23</b>	<b>11,207,809.91</b>
Cotisations des salariés		3,430,557.19	3,327,718.04
Contributions de l'employeur		5,646,102.59	5,593,475.20
Cotisations supplémentaires des salariés		1,801,162.45	2,286,616.67
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>228,412.49</b>	<b>363,886.30</b>
Apports de libre passage		228,412.49	363,886.30
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>11,106,234.72</b>	<b>11,571,696.21</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-13,540,969.40</b>	<b>-10,833,619.30</b>
Autres prestations réglementaires		-238,423.21	-1,494,795.35
Prestations en capital à la retraite		-11,932,761.11	-9,042,063.99
Prestations en capital au décès		-1,369,785.08	-296,759.96
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-5,731,504.17</b>	<b>-7,105,496.35</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-5,731,504.17	-7,105,496.35
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-19,272,473.57</b>	<b>-17,939,115.65</b>
<b>Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>		<b>-915,961.52</b>	<b>-14,876,919.35</b>
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	8,205,223.96	6,404,279.02
Rémunération du capital-épargne	5.2	-9,121,185.48	-21,281,198.37
<b>Variation des capitaux/provisions/réserves</b>		<b>-915,961.52</b>	<b>-14,876,919.35</b>
<b>Produits de prestations de réassurance</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Prestations de réassurance		0.00	0.00
<b>Charges de réassurance</b>		<b>-38,985.11</b>	<b>-36,859.58</b>
Primes de réassurance		-38,985.11	-36,859.58
<b>Résultat net de réassurance</b>	<b>5.1</b>	<b>-38,985.11</b>	<b>-36,859.58</b>
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>		<b>-9,121,185.48</b>	<b>-21,281,198.37</b>

	<i>Annexe</i>	<i>2015 EUR</i>	<i>2014 EUR</i>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>6.7</b>	<b>9,931,623.70</b>	<b>22,254,854.25</b>
Résultat sur liquidités		1,061,439.53	715,503.44
Résultat sur placements monétaires		0.00	0.00
Résultat sur obligations		4,637,290.78	3,562,032.41
Résultat sur produits structurés		0.00	0.00
Résultat sur actions		9,827,947.54	6,849,144.68
Résultat sur fonds de placement		828,518.71	12,374,734.15
Résultat sur immeuble		1,209,346.86	1,998,799.46
Résultat sur opérations de dérivés		-5,846,599.89	-1,634,423.70
Frais d'administration de la fortune		-1,786,319.83	-1,611,422.41
Rétrocessions reçues		0.00	486.22
<b>Autres produits</b>	<b>7.8</b>	<b>53,347.99</b>	<b>49,922.19</b>
<b>Autres frais</b>		<b>-4,244.19</b>	<b>-578.34</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>7.9</b>	<b>-781,371.75</b>	<b>-661,762.64</b>
Coût de l'administration générale		-737,902.23	-628,174.35
Honoraires de l'organe de révision		-39,532.10	-30,223.00
Emoluments des autorités de surveillance		-3,937.42	-3,365.29
<b>Résultat net des activités hors prévoyance</b>		<b>9,199,355.75</b>	<b>21,642,435.46</b>
Différence de conversion		0.00	0.00
<b>Excédent des produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>78,170.26</b>	<b>361,237.07</b>
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-78,170.26	-361,237.07
<b>Excédent net</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## IVc Annexe

### Table des matières

	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	15
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés.....	17
3. Nature de l'application du but.....	17
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence .....	18
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture .....	20
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	21
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation .....	37
8. Demandes de l'autorité de surveillance .....	39
9. Autres informations relatives à la situation financière .....	39
10. Evénements postérieurs à la date du bilan .....	39

# 1 Bases et organisation

## 1.1 Forme juridique et but

Adresse	Fondation Privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1211 Genève 11
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

## 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

## 1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11 juin 2005
Statuts	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifiés le 17.05.2013.
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié le 27.04.2013.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2006, modifié le 01.01.2013.
Règlement sur les indemnités du Conseil de Fondation	En vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2012, modifié le 23.11.2013 et approuvé par l'autorité de surveillance le 05.05.2015.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du Commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### 1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Monsieur Daniel André (Vice-Président) Madame Agnès Perrot Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir Madame Dominique Baz
Personnes habilitées à signer auprès des banques	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Madame Agnès Perrot Madame Dominique Baz Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)
Mode de signature	collective à deux

#### 1.5 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers S.A. Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50 1211 Genève 2
Expert en prévoyance	Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.
Administration et comptabilité	LO Patrimonia SA Rue de Saussure 6 1204 Genève
Global Custody	Lombard Odier & Cie SA Rue de la Corraterie 11 1204 Genève
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA* Rue de la Corraterie 11 1204 Genève  Vontobel Asset Management SA* Bahnhofstrasse 3 8001 Zurich
Régisseur de l'immeuble	Besson Dumont Delaunay & Cie SA Route du Grand-Lancy 6A Case postale 1815 1211 Genève 26
Affiliation auprès de l'autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

\* Les sociétés de gestion de fortune mentionnées ci-dessus sont au bénéfice d'un agrément FINMA

## 1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Communautés Européennes, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

## 2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

<b>2.1 Bénéficiaires actifs</b>	31.12.2015	Entrées	Sorties	31.12.2014
Nombre de bénéficiaires	2604	50	-109	2663
<b>2.2 Rentiers réassurés</b>	31.12.2015			31.12.2014
Nombre de rentiers	92			80

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

### 3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille:

1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur / part interprète) en pourcentage de la rémunération;

2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.

Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

### **3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance**

Aucune.

## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

### **4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26**

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

### **4.2 Principes comptables et d'évaluation**

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments: le segment «croissance» en euro (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment «conservateur» en euro (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment «croissance» en francs suisses (Segment C), introduit le 1<sup>er</sup> juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue à intervalle régulier en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation indique une valeur de CHF 9'430'000.–.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment «croissance» en euro (segment A).

La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante :

<b>Segment «croissance» en EUR (Segment A)</b>	<i>31.12.2015 EUR</i>	<i>31.12.2014 EUR</i>
Capital	238,096,115.66	233,234,305.82
Nombre d'unités	1,163,887	1,185,025
Valeur de la part	204.57	196.82
Variation annuelle en %	3.94 %	9.49 %
<b>Segment «conservateur» en EUR (Segment B)</b>		
Capital	13,146,666.84	16,299,254.41
Nombre d'unités	84,415	105,357
Valeur de la part	155.73	154.70
Variation annuelle en %	0.67 %	0.98 %
<b>Segment «croissance» en CHF (Segment C)</b>		
Capital	13,409,155.57	13,124,254.37
Nombre d'unités	131,990	140,151
Valeur de la part	101.59	93.64
Variation annuelle en %	8.49 %	7.84 %

#### 4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.2)

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 1.08737 au 31.12.2015 et à 1.20236 au 31.12.2014 ;
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour ;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

## 5 Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à deux assurances collectives conclues directement entre la Caisse et deux compagnies d'assurances distinctes :

**Helsana Assurance S.A.** Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

**PK Rück** Assurance de groupe risque décès depuis le 01.01.2012.

Ces deux assurances sont indépendantes du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Ces assurances sont facultatives.

### 5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

<b>Actifs</b>	31.12.2015 EUR	31.12.2014 EUR
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>264,511,850.72</b>	<b>249,404,249.94</b>
Cotisations des salariés	3,430,557.19	3,327,718.04
Contributions de l'employeur	5,646,102.59	5,593,475.20
Cotisations supplémentaires des salariés	1,801,162.45	2,286,616.67
Apports de libre passage	228,412.49	363,886.30
Prestations d'assurance collective B	0.00	0.00
Primes d'assurance collective A + B	-38,985.11	-36,859.58
Autres prestations réglementaires	-238,423.21	-1,494,795.35
Prestation en capital à la retraite	-11,932,761.11	-9,042,063.99
Prestation en capital au décès	-1,369,785.08	-296,759.96
Prestation de libre passage en cas de sortie	-5,731,504.17	-7,105,496.35
<b>Mouvement de la période</b>	<b>-8,205,223.96</b>	<b>-6,404,279.02</b>
Rémunération du capital-épargne	9,121,185.47	21,281,198.36
Ecart de conversion	1,423,052.87	230,681.44
<b>Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs</b>	<b>266,850,865.10</b>	<b>264,511,850.72</b>

Le capital de prévoyance comprend les soutes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

### **5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle**

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

### **5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2**

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

## **6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements**

### **6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement**

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2 (art. 60 OPP2 abrogé le 01.04.2009). Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de gestion. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

#### **Rétrocessions :**

**LOAM:** En date du 25 janvier 2016, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2015.

**Vontobel:** En date du 19 janvier 2016, Vontobel SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2015.

### **6.2 Extensions des limites de placement (art. 50 al.4 OPP 2)**

#### **Segment « croissance » en EUR (Segment A)**

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90%) des bénéficiaires de l'institution est basée hors de Suisse et qu'environ 80% de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1er janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la Caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une

pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de l'institution qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

### **Segment « conservateur » en EUR (Segment B)**

Un rapport concluant établi par la banque Lombard Odier & Cie SA et soumis au Conseil de Fondation le 11 mai 2006 a démontré que, compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt actuels sur le marché obligataire, un élargissement de l'univers d'investissement, notamment dans des placements dits « alternatifs » tels que les Hedge Funds, permettrait une meilleure diversification des risques tout en améliorant l'espérance de rentabilité. Cette stratégie a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 30 novembre 2007 et approuvé par le Conseil de Fondation.

Depuis lors, l'art. 55 OPP2, autorise jusqu'à 15 % de placements alternatifs (Hedge Funds, matières premières, private equity et infrastructure). Le segment conservateur n'a pas été investi en Hedge Funds, en 2011, 2012 et 2013.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

### **Segment « croissance en CHF » (Segment C)**

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier & Cie SA en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

## Référence à l'euro

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

Applicable uniquement pour l'immeuble de la Caisse.

	2015 EUR	2014 EUR
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 01.01</b>	<b>973,339.73</b>	<b>682,599.54</b>
Attribution des fonds libres de l'exercice précédent	-125,007.72	-83,499.46
Variation de la réserve (effet de change)	127,489.83	13,002.58
Augmentation due au résultat d'exploitation	78,170.26	361,237.07
	<u>80,652.37</u>	<u>290,740.19</u>
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 31.12</b>	<b>1,029,430.06</b>	<b>973,339.73</b>

La réserve de fluctuation de valeur a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie SA. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte.

La réserve de fluctuation de valeur est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

En 2015, la réserve de fluctuation a été utilisée pour des travaux de réhabilitation de la buanderie, du remplacement des luminaires selon Eco21 (programme d'économies d'énergies) ainsi que pour des travaux de rénovation d'un appartement pour un montant total de CHF 135'933.40.

L'augmentation au résultat représente la provision annuelle pour gros travaux de CHF 85'000.-.

## 6.4 Présentation des placements par catégories des trois segments consolidés

### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	<i>Total au 31.12.2015 EUR</i>	<i>Total au 31.12.2014 EUR</i>
Créances et comptes de régularisation actif	0.27%	0.32%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.20%	0.95%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	4.98%	6.52%
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>5.45%</b>	<b>7.79%</b>
Obligations en francs suisses	0.86%	0.69%
Obligations en EUR	25.58%	26.79%
Obligations en devises étrangères hors Euro	10.62%	7.18%
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>37.06%</b>	<b>34.66%</b>
Actions suisses	9.20%	7.68%
Actions étrangères	21.89%	19.97%
<b>Total des actions - (direct et indirect)</b>	<b>31.09%</b>	<b>27.65%</b>
Immobilier et infrastructure	9.08%	7.94%
Immeuble – détention directe	3.26%	2.97%
<b>Total immeuble</b>	<b>12.34%</b>	<b>10.91%</b>
<b>Métaux et matières premières</b>	<b>2.20%</b>	<b>2.84%</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>11.98%</b>	<b>16.32%</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.12%</b>	<b>100.17%</b>
<b>Placements de dérivés</b>	<b>-0.12%</b>	<b>-0.17%</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	72.49%	74.85%
Dérivés sur devises	8.58%	11.65%
Total placements en devises étrangères nets	81.07%	86.50%

## 6.4.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2015 EUR	Total au 31.12.2014 EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.25%	0.29%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.22%	1.05%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	5.10%	6.03%
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>5.57%</b>	<b>7.37%</b>
Obligations en francs suisses	0.99%	0.80%
Obligations en EUR	25.95%	26.90%
Obligations en devises étrangères hors Euro	11.98%	8.24%
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>38.92%</b>	<b>35.94%</b>
Actions suisses	10.61%	8.95%
Actions étrangères	25.24%	23.25%
<b>Total des actions - (direct et indirect)</b>	<b>35.85%</b>	<b>32.20%</b>
Immobilier et infrastructure	8.94%	7.93%
<b>Total immeuble</b>	<b>8.94%</b>	<b>7.93%</b>
<b>Métaux et matières premières</b>	<b>2.53%</b>	<b>3.30%</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>8.34%</b>	<b>13.46%</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.15%</b>	<b>100.20%</b>
<b>Placements de dérivés</b>	<b>-0.15%</b>	<b>-0.20%</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
Placements sous gestion	96.37%	96.65%
Immeuble – détention directe	3.63%	3.35%
<b>Fortune segment A</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>10.48%</b>	<b>16.20%</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	76.27%	78.46%
Dérivés sur devises	8.79%	12.44%
Total placements en devises étrangères net	85.06%	90.90%

Dès le 21.02.2012, les limites de placement sont les suivantes  
(à l'exception de l'immeuble en détention directe):

<b>Catégories de placement</b>	Poids neutres	min./max.
<b>Placements traditionnels</b>		
Liquidités et court terme en euro Obligations en euro Obligations en devises hors euro Obligations des pays émergents Actions suisses Actions européennes (ex-Suisse) Actions globales (ex-Europe)	85 %	0-100 % dont max 50 % en lettres de gage
		0-50 %
Immobilier	5 %	0-10 %
<b>Placements alternatifs</b>		
Placements en stratégies alternatives Matières premières Infrastructure	10 %	0-25 %
<b>Tous les placements</b>		
Total Placements libellés en euro, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change		40-100 %

## 6.4.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2015	31.12.2014
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	0.99%	1.06%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.02%	0.32%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	11.15%	21.74%
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>12.16%</b>	<b>23.12%</b>
Obligations en EUR	62.01%	59.68%
Obligations en devises étrangères hors Euro	4.46%	1.71%
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>66.47%</b>	<b>61.39%</b>
Immobilier et infrastructure	15.63%	10.66%
<b>Total immeuble</b>	<b>15.63%</b>	<b>10.66%</b>
<b>Contrats de change à terme</b>	<b>0.06%</b>	<b>-0.02%</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>5.68%</b>	<b>4.85%</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>99.94%</b>	<b>100.02%</b>
<b>Placements de dérivés</b>	<b>0.06%</b>	<b>-0.02%</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	77.62%	83.12%
Dérivés sur devises	13.37%	9.68%
Total placements en devises étrangères nets	90.99%	92.80%

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Allocation stratégique		
	Neutre	Min.	Max.
<b>Placements traditionnels</b>			
Liquidités et court terme en EUR	20%	0%	70%
Obligations en EUR	70%	0%	100%
Obligations en autres devises (hors EUR)	0%	0%	20%
Immobilier	10%	0%	15%
<b>Placements alternatifs</b>			
Infrastructure	0%	0%	5%
Hedge Funds	0%	0%	5%
<b>Total</b>	100%		

Au 31 décembre 2015, les placements immobiliers représentent 15.63 % de la fortune investie dans le segment B. Le Conseil de Fondation a pris note du dépassement de la limite de placement, et l'a autorisé à une limite d'investissement maximum de 20 % dès le 8 décembre 2015 jusqu'à nouvel ordre.

### 6.4.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

#### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2015	31.12.2014
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	0.15%	0.20%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.17%	0.58%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	0.05%	0.02%
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>0.37%</b>	<b>0.80%</b>
<b>Fonds de placement</b>	<b>88.61%</b>	<b>89.67%</b>
<b>Immobilier</b>	<b>11.02%</b>	<b>9.53%</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	0.05%	0.02%
Total placements en devises étrangères nets	0.05%	0.02%

Dès le 21.02.2012, les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Limites de placement
	Min - Max
<b>Placements traditionnels</b>	
Liquidités et placement à court terme Obligations et autres créances à moyen et long termes	0 - 100 % dont max 50 % en lettres de gage
Actions suisse et étrangères cotées en bourse	0 - 50 %
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	0 - 30 %, dont max 10 % en immobilier situé à l'étranger
<b>Placements alternatifs</b>	
Placements en stratégies alternatives Matières premières	0 - 25 %
<b>Tous les placements</b>	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	0 - 30 %

Les placements comprennent des investissements dans deux fonds. Le placement le plus conséquent, 90 % du segment C, respecte les limites définies par l'OPP2. Le deuxième fonds, 10 % du segment C, est à considérer comme un placement alternatif. Par conséquent, les limites telles que définies dans le règlement de placement sont respectées.

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2015</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	11,250,000.00		
VENTE	CHF	-12,263,625.00	18.03.16	-44,240.35
ACHAT	EUR	3,107,658.16		
VENTE	USD	-3,500,000.00	18.03.16	-108,075.43
ACHAT	EUR	19,054,705.16		
VENTE	USD	-21,000,000.00	17.03.16	- 240,114.58
ACHAT	EUR	10,174,200.82		
VENTE	CHF	-11,000,000.00	17.03.16	43,888.16
				<u>-348,542.20</u>
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b><u>-348,542.20</u></b>

### Segment A

#### Inventaire des positions futures

<i>Sous-jacent</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Cours</i>	<i>Valeur Contrat</i>	<i>Valeur de remplacement</i>
				<i>31.12.2015</i>	<i>31.12.2015</i>
				<i>EUR</i>	<i>EUR</i>
S&P 500 E-MINI , échéance: 03.2016	USD	-400	2,035.5000	-770,885	20,052.79
<b>Total instruments financiers dérivés</b>				<b>-770,885.00</b>	<b>20,052.79</b>

## Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2014</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	11,250,000.00		
VENTE	CHF	-13,575,687.75	19.03.15	-49,826.17
ACHAT	EUR	2,177,793.65		
VENTE	JPY	-305,000,000.00	19.03.15	75,276.15
ACHAT	EUR	2,711,433.73		
VENTE	USD	-3,500,000.00	19.03.15	-180,021.27
ACHAT	EUR	10,415,832.06		
VENTE	USD	-13,000,000.00	18.03.15	-323,857.94
ACHAT	EUR	18,325,087.04		
VENTE	CHF	-22,000,000.00	18.03.15	13,461.84
				<b>-464,967,39</b>
Compte de marge USD				
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b><u>-464,967,39</u></b>

## Inventaire des positions futures

<i>Sous-jacent</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Cours</i>	<i>Valeur</i>	<i>Valeur de</i>
				<i>Contrat</i>	<i>remplacement</i>
				<i>31.12.2014</i>	<i>31.12.2014</i>
				<i>EUR</i>	<i>EUR</i>
SMI FUTURE , échéance: 03.2014	CHF	-120	8,907.0000	-888,952	9,339.96
S&P 500 E-MINI , échéance: 03.2014	USD	-750	2,052.5000	-1,272,087	-27,363.04
<b>Total instruments financiers dérivés</b>				<b>-2,161,039.00</b>	<b>-18,023.08</b>

## Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2015</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	1,757,361.96		
VENTE	CHF	-1,900,000.00	17.03.16	7,580.68
Total des contrats de devises à terme				<u>7,580.68</u>

## Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2014</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	1,578,433.61		
VENTE	CHF	-1,900,000.00	18.03.15	-3,024.93
Total des contrats de devises à terme				<u>-3,024.93</u>

Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier & Cie SA (ci-après LO) applique une couverture systématique des investissements en monnaies étrangères: en effet, le risque de change n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. D'autre part, la banque LO utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins d'allocation tactique. Ainsi la banque LO vend des contrats « futures » afin de réduire l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations) et elle en achète afin d'augmenter notre exposition. Ces transactions permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

### 6.6 Valeur de marché des titres prêtés

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

## 6.7 Explications du résultat net des placements Consolidée

	2015 EUR	2014 EUR
Intérêts créanciers sur comptes courants	0.32	1.95
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-6,810.72	-310.72
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	1,068,249.93	715,812.21
<b>Résultat net sur liquidités</b>	<b>1,061,439.53</b>	<b>715,503.44</b>
Intérêts	1,395,773.84	1,206,542.17
Résultat réalisé	1,584,845.06	-92,140.23
Résultat non réalisé	1,462,111.88	2,092,320.58
Rendement TER	194,560.00	355,309.89
<b>Résultat net sur obligations</b>	<b>4,637,290.78</b>	<b>3,562,032.41</b>
Dividendes	1,112,519.71	557,728.62
Résultat réalisé	5,648,778.88	2,566,541.07
Résultat non réalisé	2,803,635.95	3,488,105.32
Rendement TER	263,013.00	236,769.67
<b>Résultat net sur actions</b>	<b>9,827,947.54</b>	<b>6,849,144.68</b>
Dividendes	455,463.98	1,162,522.97
Résultat réalisé	-101,033.30	6,576,173.49
Résultat non réalisé	49,401.03	4,205,478.94
Rendement TER	424,687.00	430,558.75
<b>Résultat net sur fonds de placement</b>	<b>828,518.71</b>	<b>12,374,734.15</b>
Produits	518,165.30	457,120.73
Charges	-138,210.55	-115,192.05
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	829,392.11	147,085.74
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	1,509,785.04
<b>Résultat net sur immeubles</b>	<b>1,209,346.86</b>	<b>1,998,799.46</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	-5,730,151.49	-1,281,114.27
Résultat réalisé sur autres dérivés	-157,959.27	-435,942.61
Résultat non réalisé sur autres dérivés	38,075.87	77,715.47
Rendement TER	3,435.00	4,917.71
<b>Résultat net sur opérations de dérivés</b>	<b>-5,846,599.89</b>	<b>-1,634,423.70</b>
<b>Rétrocessions reçues</b>	<b>0.00</b>	<b>486.22</b>
Commission de gestion	-376,081.95	-400,241.21
Commission négociée sur certains fonds	-326,860.08*	0.00
Droits de garde et frais divers	-197,682.79	-183,625.18
Frais TER	-885,695.00	-1,027,556.02
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-1,786,319.83</b>	<b>-1,611,422.41</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>9,931,623.70</b>	<b>22,254,854.25</b>

\* Dès la fin de l'année 2014, une nouvelle commission de gestion négociée avec certains fonds a été prélevée dont la classe tarifaire est préférentielle. Cette dernière vient s'ajouter sous la nouvelle ligne « commission négociée sur certains fonds ». L'accès à ces fonds bénéficiant d'une classe tarifaire préférentielle a permis de réduire les frais TER des fonds ce qui a abouti à une baisse globale des frais de gestion totaux directs et indirects.

## 6.7.1 Explications du résultat net des placements Segment A

	2015 EUR	2014 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-7,101.19	-22.37
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	<u>1,056,937.17</u>	<u>708,999.70</u>
<b>Résultat net sur liquidités</b>	<b>1,049,835.98</b>	<b>708,977.33</b>
Intérêts	1,153,893.60	908,908.36
Résultat réalisé	1,756,637.56	0.00
Résultat non réalisé	1,506,443.01	2,125,224.53
Rendement TER	<u>194,560.00</u>	<u>355,309.89</u>
<b>Résultat net sur obligations</b>	<b>4,611,534.17</b>	<b>3,389,442.78</b>
Dividendes	1,112,519.71	557,728.62
Résultat réalisé	5,648,778.88	2,566,541.07
Résultat non réalisé	2,803,635.95	3,488,105.32
Rendement TER	<u>263,013.00</u>	<u>236,769.67</u>
<b>Résultat net sur actions</b>	<b>9,827,947.54</b>	<b>6,849,144.68</b>
Dividendes	226,565.71	877,314.32
Résultat réalisé	-87,127.95	6,502,703.64
Résultat non réalisé	158,453.11	3,692,969.12
Rendement TER	<u>310,934.00</u>	<u>317,386.35</u>
<b>Résultat net sur fonds de placement</b>	<b>608,824.87</b>	<b>11,390,373.43</b>
Produits	518,165.30	457,120.73
Charges	-138,210.55	-115,192.05
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	829,392.11	147,085.74
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	<u>0.00</u>	<u>1,509,785.04</u>
<b>Résultat net sur immeubles</b>	<b>1,209,346.86</b>	<b>1,998,799.46</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	-5,576,014.82	-1,247,881.60
Résultat réalisé sur autres dérivés	-157,959.27	-435,942.61
Résultat non réalisé sur autres dérivés	38,075.87	77,715.47
Rendement TER	<u>525.00</u>	<u>691.62</u>
<b>Résultat net sur opérations de dérivés</b>	<b>-5,695,373.22</b>	<b>-1,605,417.12</b>
<b>Rétrocessions reçues</b>	<b>0.00</b>	<b>486.22</b>
Commission de gestion	-328,977.18	-361,424.80
Commission négociée sur certains fonds	-323,237.01*	0.00
Droits de garde et frais divers	-174,732.55	-162,070.86
Frais TER	<u>-769,032.00</u>	<u>-910,157.53</u>
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-1,595,978.74</b>	<b>-1,433,653.19</b>
<b>Résultat net des placements Segment A</b>	<b><u>10,016,137.46</u></b>	<b><u>21,298,153.59</u></b>

\* Dès la fin de l'année 2014, une nouvelle commission de gestion négociée avec certains fonds a été prélevée dont la classe tarifaire est préférentielle. Cette dernière vient s'ajouter sous la nouvelle ligne « commission négociée sur certains fonds ». L'accès à ces fonds bénéficiant d'une classe tarifaire préférentielle a permis de réduire les frais TER des fonds ce qui a abouti à une baisse globale des frais de gestion totaux directs et indirects.

## 6.7.2 Explications du résultat net des placements Segment B

	2015 EUR	2014 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-40.28	-137.86
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	3,159.02	5,351.06
<b>Résultat net sur liquidités</b>	<b>3,118.74</b>	<b>5,213.20</b>
Intérêts	241,880.24	297,633.81
Résultat réalisé	-171,792.50	-92,140.23
Résultat non réalisé	-44,331.13	-32,903.95
<b>Résultat net sur obligations</b>	<b>25,756.61</b>	<b>172,589.63</b>
Dividendes	6,642.40	21,453.96
Résultat réalisé	-43,403.60	-4,241.53
Résultat non réalisé	352,409.11	92,293.14
Rendement TER	19,626.00	18,398.80
<b>Résultat net sur fonds de placement</b>	<b>335,273.91</b>	<b>127,904.37</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	-154,136.67	-33,232.67
Résultat réalisé sur autres dérivés	0.00	0.00
Rendement TER	2,910.00	4,226.09
<b>Résultat net sur opérations de dérivés</b>	<b>-151,226.67</b>	<b>-29,006.58</b>
Commission de gestion	-30,850.35	-31,683.59
Commission négociée sur certains fonds	-3,623.07*	0.00
Droits de garde et frais divers	-11,899.46	-12,870.37
Frais TER	-22,536.00	-22,624.89
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-68,908.88</b>	<b>-67,178.85</b>
<b>Résultat net des placements Segment B</b>	<b>144,013.71</b>	<b>209,521.77</b>

\* Dès la fin de l'année 2014, une nouvelle commission de gestion négociée avec certains fonds a été prélevée dont la classe tarifaire est préférentielle. Cette dernière vient s'ajouter sous la nouvelle ligne « commission négociée sur certains fonds ». L'accès à ces fonds bénéficiant d'une classe tarifaire préférentielle a permis de réduire les frais TER des fonds ce qui a abouti à une baisse globale des frais de gestion totaux directs et indirects.

### 6.7.3 Explications du résultat net des placements Segment C

	2015 EUR	2014 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	330.75	-150.49
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	0.00	-404.96
<b>Résultat net sur liquidités</b>	<b>330.75</b>	<b>-555.45</b>
Dividendes	222,255.87	263,754.69
Résultat réalisé	29,498.25	77,711.38
Résultat non réalisé	-461,461.19	420,216.68
Rendement TER	94,127.00	94,773.60
<b>Résultat net sur fonds de placement</b>	<b>-115,580.07</b>	<b>856,456.35</b>
Commission de gestion	-16,254.42	-7,132.82
Droits de garde et frais divers	-11,050.78	-8,683.95
Frais TER	-94,127.00	-94,773.60
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-121,432.20</b>	<b>-110,590.37</b>
<b>Résultat net des placements Segment C</b>	<b><u>-236,681.52</u></b>	<b><u>745,310.53</u></b>
<b>Résultat net des placements du compte de Direction</b>	<b><u>8,154.06</u></b>	<b><u>1,868.36</u></b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b><u>9,931,623.71</u></b>	<b><u>22,254,854.25</u></b>

### 6.8 Frais de gestion de la fortune

La Commission de haute surveillance a émis une directive pour la présentation des frais de gestion de la fortune à la date du bilan, selon les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2. Cette directive prend effet pour les exercices comptables ouverts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces frais de gestion des fonds de placement (frais TER) ont toujours existé. Du fait de la directive de la Commission de haute surveillance, ces frais sont désormais présentés dans les comptes.

Jusqu'au 31 décembre 2012, les rendements des parts de placements collectifs détenus par la CPIC ont été comptabilisés dans les comptes à leur valeur nette. Cela découlait du fait que la valeur d'inventaire de telles parts était calculée après prélèvement de tous les frais internes du placement collectif, dont le total correspond au TER. Dorénavant, ces frais doivent être comptabilisés par la CPIC, avec en contrepartie une augmentation correspondante du rendement de la part du placement collectif concerné, c'est-à-dire à la valeur brute, avant prélèvement des frais internes selon le TER.

Dès la fin de l'année 2014, une nouvelle commission de gestion négociée avec certains fonds a été prélevée dont la classe tarifaire est préférentielle. Cette dernière vient s'ajouter sous la nouvelle ligne « commission négociée sur certains fonds ». L'accès à ces fonds bénéficiant d'une classe tarifaire préférentielle a permis de réduire les frais TER des fonds ce qui a abouti à une baisse globale des frais de gestion totaux directs et indirects.

	2015 EUR	2014 EUR
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	870,921	583,866
Frais de gestion pour les titres dont le TER est connu	885,695	1,027,556
<b>Total des frais de gestion de fortune comptabilisés</b>	<b>1,756,616</b>	<b>1,611,422</b>
Placements transparents	267,511,735	249,563,572
Placements dont le TER est non connu (selon détail ci-dessous)	218,444	15,517,671
<b>Total des placements</b>	<b>267,730,179</b>	<b>265,081,243</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>99.92 %</b>	<b>94.15 %</b>
<b>Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents en matière de frais</b>	<b>0.66 %</b>	<b>0.65 %</b>

Liste des titres dont le TER est non connu au 31 décembre 2015 (non publié ou non accessible lors de l'établissement des comptes annuels)

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Volume	Valeur de marché	Segment
				EUR	
LU1230567106	Lombard Odier Asset Management	LOF US EQ FACT USD IA UH	218,444.00	1,994,158	A

Le Conseil de Fondation a analysé la pondération de ces placements et confirmé sa politique de placements.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.15 EUR	31.12.14 EUR
Caisse	577.51	259.52
Chèques postaux	4,303.87	3,680.75
Avoirs en banques à vue	15,253,257.92	16,131,684.22
Compte de marge	5,294.71	15,031.56
Placements monétaires en devises étrangères	1,203,161.14	5,801,799.53
<b>Total liquidités et placements marché monétaires</b>	<b>16,466,595.15</b>	<b>21,952,455.58</b>

### 7.2 Créances

	31.12.15 EUR	31.12.14 EUR
PK Rück	592.93	503.10
Helsana Assurances SA (collective A)	1,076.15	312.94
Autres créances	3,794.11	0.00
<b>Total créances</b>	<b>5,463.19</b>	<b>816.04</b>

### 7.3 Compte de régularisation actif

	31.12.15 EUR	31.12.14 EUR
Loyers à recevoir	9,472.76	2,495.09
Impôts anticipés à récupérer	97,262.17	173,852.23
Intérêts courus	532,160.18	573,478.13
Dividendes à recevoir	11,461.81	11,162.71
Autres postes	20,573.65	6,040.20
<b>Total compte de régularisation actif</b>	<b>670,930.57</b>	<b>767,028.36</b>

### 7.4 Dettes

	31.12.15 EUR	31.12.14 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement	258,377.60	118,213.29
Autres dettes	0.00	2,394.70
<b>Total dettes</b>	<b>258,377.60</b>	<b>120,607.99</b>

## 7.5 Compte de régularisation passif

	31.12.15 EUR	31.12.14 EUR
Versements reçus mais non attribués	15,615.19	19,331.26
Autres postes	116,388.22	95,900.57
<b>Total compte de régularisation passif</b>	<b>132,003.41</b>	<b>115,231.83</b>

## 7.6 Provisions générales

	31.12.15 EUR	31.12.14 EUR
Provision communication	15,702.96	14,866.54
Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00)	91,965.02	83,169.77
Droits d'entrée en excédent	22,765.30	29,205.26
<b>Total provisions générales</b>	<b>130,433.28</b>	<b>127,241.57</b>

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100,000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euro.

Remarques:

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe / en excédent) depuis le 01.01.06.
- En 2015, décision du Conseil de Fondation de transférer CHF 10,000.– du compte de provision «Droits d'entrée en excédent» vers le compte «Provision Communication».

## 7.7 Autres produits

	31.12.15 EUR	31.12.14 EUR
Produits extraordinaires	92.96	7,832.67
Autres revenus	53,255.03	42,089.52
<b>Total autres produits</b>	<b>53,347.99</b>	<b>49,922.19</b>

Remarque:

- Autres revenus: inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises

## 7.8 Autres frais

	31.12.15 EUR	31.12.14 EUR
Intérêts négatifs	3,614.45*	0.00
Autres frais bancaires	629.74	578.34
<b>Total autres frais</b>	<b>4,244.19</b>	<b>578.34</b>

\* Dès 2015, introduction de taux d'intérêt négatifs sur les comptes courants fixés par la Banque Nationale Suisse (BNS). Ils représentent un coût pour l'administration qui ne peut pas être affecté aux segments.

## 7.9 Frais d'administration

	31.12.15 EUR	31.12.14 EUR
Salaires et charges sociales patronales	238,410.04	201,202.81
Frais bancaires	0.00*	0.00
Honoraires de comptabilité	322,859.11	282,623.29
Honoraires organe de révision	39,532.10	30,223.00
Honoraires Service de surveillance des Fondations	3,937.42	3,365.29
Honoraires divers	12,753.00	7,859.88
Matériel de bureau	0.00	1,662.92
Fournitures de bureau	1,101.30	675.52
Frais informatiques	16,774.77	11,517.01
Frais de bureau, ports, téléphones	29,077.48	25,687.87
Frais d'imprimerie	20,284.71	11,592.98
Frais de voyage et de représentation	10,015.14	7,250.28
Frais de location	23,288.93	21,107.26
Indemnités du Conseil de Fondation et charges sociales patronales	63,337.75	56,994.53
<b>Total frais d'administration</b>	<b>781,371.75</b>	<b>661,762.64</b>

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2014 était de CHF 803'257.51, celui de 2015 est de CHF 830'778.12.

\* Dès l'année 2015, les «Frais bancaires» sont reportés au point 7.8 «Autres frais».

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes de l'exercice précédent ont été validés par l'autorité de surveillance sans remarque particulière.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucune information particulière à signaler.

## 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucune information particulière à signaler.

## IVd Fiche technique au 31 décembre 2015

(ne fait pas partie des comptes annuels)

Adresse de l'immeuble	22, rue Merle-d'Aubigné
Surface en m <sup>2</sup>	659 m <sup>2</sup>
Nombre d'appartement – pièces	10 appartements de 3 pièces 15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5,5 pièces 1 appartement de 6,5 pièces 1 arcade de 150 m <sup>2</sup> 1 dépôt de 42 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 7.20 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 27.50 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 375 m <sup>2</sup> au rez
Montant des loyers	Fr. 574,386.00
Année de construction	1973
Date d'achat	janvier 1980
Date de sortie du régime HLM	1996
Dates et montants gros travaux	<b>Année 1994</b> Réfection de l'étanchéité SARNAFIL de la toiture plate Fr. 82,600.00  <b>Année 1997</b> Réfection de la peinture de la cage d'escaliers Fr. 17,900.00  <b>Année 1999</b> Réhabilitation des façades (traitement de la carbonatation, peinture des fonds de façades et fenêtres (faces ext.), pose de ferblanterie). Remplacement des stores. Réfection étanchéité, isolation, ferblanterie de la terrasse de l'attique Fr. 416,000.00  <b>Année 2004</b> Travaux de galandage Fr. 9,700.00 Remise à niveau appartement 51 Fr. 44,000.00  <b>Année 2006</b> Ascenseur Fr. 13,595.00  <b>Année 2008</b> Chaufferie mise en conformité Fr. 85,000.00

**Année 2009**

RAS

**Année 2010**

Peinture hall d'entrée Fr. 2,200.00

**Année 2011**

Remise aux normes de l'abri Fr. 6,385.00

**Année 2013**

rénovation partielle apt N° 14 Fr. 9,113.75

rénovation complète apt N° 16 Fr. 35,158.45

remplacement fenêtres acompte Fr. 93,625.85

**Année 2014**

remplacement fenêtres solde Fr. 92,452.65

réfection partie toiture basse Fr. 7,947.00

**Année 2015**

réfection de l'attique de 6,5 pièces Fr. 101,160.40

réfection de la buanderie Fr. 20,109.10

éclairage ECO 21 et divers Fr. 14,663.90

Valeur comptable de l'immeuble	Fr. 9,430,000.00
Hypothèque	0.-
Fonds propres investis	Fr. 9,430,000.00
Rendement brut	Fr. 574,386.00 (6.09 %) (574,386.00/9,430,000.00 = 6.09 %)
Rendement net (avant impôts)	Fr. 444,080.75 (4.70 %) (444,080.75/9,430,000.00 = 4.70 %)
Impôts	Payé directement par le propriétaire.
Provision pour gros travaux	Fr. 85,000.00
Provision pour impôt sur la plus-value	Fr. 349,337.00

**Commentaire**

Il est prévu une provision pour gros travaux inchangée. Les gros travaux effectués sur l'exercice 2015, soit rénovation d'un appartement, éclairage cage escalier ECO 21 (programme d'économies d'énergies) et réfection complète de la buanderie, pour un coût total de Fr. 135,933.40 ont été financés par le débit du compte réserve pour gros travaux.

Genève, le 11 février 2016

*Thierry de HAAN*

## **V. Rapport de l'organe de révision**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés au chapitre IV de la Fondation privée caisse de prévoyance des interprètes de conférence (CPIC), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 11 mars 2016

PricewaterhouseCoopers SA

Nicolas Biderbost  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Ludovic Derenne  
Expert-réviseur

## VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques-André SCHNEIDER, Président  
p/a CPIC

Monsieur Daniel ANDRÉ, Vice-Président

+32-2 343 84 68  
daniel.andre@skynet.be

Madame Agnes PERROT

+41-79 212 8962  
agnes.perrot@bluewin.ch

Madame Anne-Marie ARBAJI-SFEIR

+33-1 47 68 16 92  
Amarbaji@aol.com

Madame Dominique BAZ

+41-22 346 13 14  
baz.lindahl@dbmail.com

### Composition du secrétariat

Madame Anne MORNAL-NASSRALAH  
Madame Monique PARATTE  
Madame Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice

### ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51  
Case postale 5683  
CH-1211 GENÈVE 11

Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)  
Télécopie : +41-22 310 59 28  
E-mail : cpic@cpic.ch  
Internet : <http://www.cpic.ch>

### ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire : CPIC  
Compte du bénéficiaire (IBAN): CH4308760000008569100  
Banque du bénéficiaire : LOMBARD ODIER & CIE S.A.  
Swift code LOCYCHGG  
Clearing 8760  
Réf.: « Pour compte individuel l..... au nom de ..... »



**C**aisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928

e-mail: [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch) • internet: [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch)